

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 28
 présents par procuration 5
 absent excusé 0

OBJET

Cession de la parcelle AC 369
 - 3 rue Boileau.

Le 22 novembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 16 novembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mmes Bonneau, Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Morot-Sir, Hocini, Mme Baas, Mme Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Marcuzzo à M. Strehaiano, Mme Dulas à M. Pelerin, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Egrot à Mme Fayol Da Cunha, Mme Bérot à Mme Baas.

SECRETARE : M. Naudet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181122-DEL2018112212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2018

Affichage : 17/12/2018

EXPOSE DES MOTIFS

Par courrier en date du 9 avril 2018, M. et Mme Frédéric About nous ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section AC 369, située au 3 rue Boileau, dont ils sont locataires depuis le 25 avril 2013. Ce terrain, d'une superficie de 181 m², sur lequel est édifié un hangar, est situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

M. et Mme About ont proposé d'acquérir ce bien pour un montant de 115 000 euros net vendeur.

Après étude et avis du Service des Domaines en date du 2 octobre 2018, cette offre peut être acceptée.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre la décision de céder ce foncier au montant de 115 000 euros net vendeur à M. et Mme Frédéric About et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de M. et Mme Frédéric ABOUT proposant à la commune d'acquérir la parcelle AC 369, située 3 rue Boileau, d'une superficie de 181 m² pour un montant net vendeur de 115 000 euros,

VU l'avis du Service des Domaines en date du 2 octobre 2018,

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 8 novembre 2018,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 15 novembre 2018,

SUR le rapport de M. Vignaux,

PAR vingt-huit voix « pour »,

CONTRE quatre,

M. About ne prenant pas part au vote,

M

.../...

.../...

DECIDE de céder la parcelle AC 369 située 3 rue Boileau, soit une superficie de 181 m²,
à M. et Mme Frédéric About, pour un montant de 115 000 euros net vendeur,
AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental



Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le 17 DEC. 2018